Championnat Ile-de-France des Jeunes, qualificatif pour les Championnats de France Jeunes

Le règlement applicable au Championnat Ile-de-France des Jeunes est celui du Championnat de France des Jeunes de la FFE, que vous pouvez télécharger sur le site fédéral (Règlement « J01 »).

Seules les précisions et modifications spécifiques à la ligue Ile de France, autorisées par la Commission Technique Fédérale et la Ligue Ile-de-France des échecs, sont énoncées dans le présent document.

Les numéros des paragraphes ci-après correspondent aux numéros d'articles du Règlement J01.
Les modifications du règlement applicables à partir de la saison 2025-2026, par rapport à la saison précédente, sont indiquées en bleu.

1. Préambule

- La Ligue Ile-de-France est composée d'une seule ZID, elle-même composée de 8 départements. Le tournoi régional d'Ile-de-France, appelé Championnat IDF Jeunes, est le seul tournoi qualificatif pour les championnats de France jeunes pour les joueurs licenciés dans un club d'Ile-de-France, catégories U8, U10, U12, U14 et U16.

- Par chaque catégorie d'âge U8 à U16, un seul tournoi mixte est organisé lors de chaque tournoi qualificatif départemental et lors du Championnat IDF Jeunes.

- Pour les catégories U18 et U20 (sans phase qualificative départementale), la Ligue IDF peut organiser un ou plusieurs tournois délivrant les titres de championne et champion de la Ligue pour ces catégories, qui sont intégrés au Championnat IDF Jeunes.

- Conformément au règlement des compétitions homologuées (Règles Générales « R01 »), la Licence A est obligatoire pour toutes les phases du Championnat de France Jeunes, incluant la phase départementale, à compter de la saison 2025-2026.

2. Organisation générale

2.3 Phase départementale

- La qualification pour le Championnat IDF Jeunes implique :
  A) la réalisation d'un nombre de points minimum lors du tournoi départemental, et
  B) une place au classement général permettant une qualification dans le quota du département concerné.

  A) Le nombre de points minimum pour se qualifier pour le Championnat IDF Jeunes est de la moitié des points possibles plus un demi-point (soit 4 points si le tournoi qualificatif comporte 7 rondes).

B) Les quotas de places qualificatives allouées aux départements à l'issue de leurs sélections internes sont établis mathématiquement selon l'indice de recrutement ci-dessous :

- Le nombre Total de Places qualificatives pour le Championnat IDF Jeunes s'établit comme suit, sans distinction de genre :

Catégorie	Nombre Total de Places qualificatives
U08	130
U10	170
U12	170
U14	150
U16	110

- Dès que la saison sportive est achevée, la Ligue calcule pour chaque catégorie, en fonction des effectifs licenciés A au 31 août en première année et deuxième année de la catégorie précédente, les quotas par département de places qualificatives dans la catégorie considérée, en se basant sur les effectifs par département transmis par la FFE.
  Le quota de places calculé (« Quota Calculé ») par département est distribué au pourcentage pondéré de licenciés A concernant chaque catégorie selon la formule : (Total de Places) x (licences A du département / licences A de la Ligue IDF).
  Ce nombre de places qualificatives calculées par département et par catégorie est déterminé par la Ligue Ile-de-France au plus tard 1 mois avant le début du premier tournoi qualificatif départemental.
- Pour chaque tournoi départemental qualificatif, dès lors que le nombre de joueurs classés ayant réalisé le nombre de points minimum requis est inférieur au Quota Calculé, le quota de places final (« Quota Final ») est égal au nombre de joueur classés ayant réalisé le nombre de points minimum requis. Le différentiel de places entre le Quota Calculé et le Quota Final n'est pas réattribué à un autre département.
  A titre d'illustration, si un département dispose de 30 places qualificatives par son Quota Calculé pour une catégorie donnée, mais que seuls 25 participants atteignent le nombre de points minimum requis lors du tournoi départemental qualificatif, le Quota Final de places est de 25 pour la catégorie considérée.
- Les qualifiés d'office au Championnat IDF Jeunes (tel que décrit à l'article 2.4) ne sont pas comptabilisés dans le nombre Total de Places qualificatives.

- Inscriptions :
  Un comité départemental peut choisir de ne pas autoriser les qualifiés d'office au Championnat IDF Jeunes ou au Championnat de France jeunes à s'inscrire aux tournois de qualifications départementales. Cependant, si un tournoi de qualification départemental délivre les titres de championne et champion du département, les qualifiés d'office doivent pouvoir s'inscrire.

- Chaque joueur ou joueuse ne peut jouer qu'un seul tournoi départemental qualificatif, sauf dérogation demandée et accordée par la Ligue avant la tenue du second tournoi qualificatif, pour tenir compte de situations particulières (déménagement, changement de club, etc).

- Classement :
  - Les places qualificatives par département sont déterminées selon le classement général du tournoi qualificatif départemental de la catégorie considérée, dans la limite du Quota Final.
  - Dans le cas où le comité départemental est dans l'incapacité d'organiser un championnat départemental, le comité départemental concerné, ou à défaut la commission jeunes de la Ligue, établira une liste de joueurs et de joueuses qualifiés pour ce département, dans la limite du quota départemental pour chaque catégorie, sur la base de critères exclusivement

sportifs, faisant l'objet d'une description précise et rédigée, tenue à la disposition de la Ligue et de la FFE.

- Confirmation des qualifications :
  Chaque comité départemental doit fournir à la Ligue, au plus tôt après la clôture de ses tournois qualificatifs, pour chaque catégorie mixte :
  - La liste des participants et participantes.
  - Le classement complet de chaque tournoi.
  - La liste des qualifié(e)s pour chaque tournoi (hors qualifiés d'office)
  - La liste ordonnée des remplaçant(e)s ((hors qualifiés d'office) en cas de désistement ou de repêchage d'un ou une qualifiée.

- Inscriptions au Championnat IDF Jeunes :
  - Les départements procèdent à des repêchages dès qu'un qualifié ou une qualifiée leur indique qu'il ou elle ne s'inscrira pas au Championnat IDF Jeunes.
  - Les qualifié(e)s pour le Championnat IDF Jeunes via les tournois départementaux doivent s'inscrire au Championnat IDF Jeunes le plus rapidement possible et au plus tard 21 jours avant le début de celui-ci. Au-delà de cette date, la place qualificative sera perdue et les départements procèderont également à des repêchages au titre de ces places qualificatives départementales non confirmées par une inscription au Championnat IDF Jeunes. Il est précisé que les joueuses et joueurs ayant marqué moins de la moitié des points plus ½ point au tournoi départemental qualificatif auquel ils ont participé, peuvent être repêchés.

2.4 Phase interdépartementale (Ile-de-France)

- Qualifications d'office :
  Sont qualifiés pour le Championnat IDF Jeunes en catégories mixtes U8, U10, U12, U14 et U16 :
  - Les jeunes changeant de catégorie ayant obtenu un score minimal de 5,5/9 dans le championnat de France jeunes précédent.
  - Les jeunes ne changeant pas de catégorie et ayant obtenu un score minimal de 5/9 dans le championnat de France jeunes précédent.
  - Les champions et championnes de Ligue en titre.
  - Les jeunes atteignant un Elo en cadence standard minimum en juillet ou août de la saison précédente ou en septembre de la nouvelle saison :
    • 1900 pour les U16, 1700 pour les U16F ;
    • 1800 pour les U14, 1650 pour les U14F ;
    • 1700 pour les U12, 1600 pour les U12F ;
    • 1600 pour les U10, 1550 pour les U10F.

- Sur-classement :
  Pour la participation au Championnat IDF Jeunes, aucun sur-classement n'est autorisé.

- Qualifications supplémentaires pour le Championnat IDF Jeunes :
  - Si, dans une catégorie, au niveau d'un tournoi de qualification départemental, la Ligue constate qu'il y a moins de 3 garçons ou moins de 3 filles dans un département, la Ligue procèdera à des repêchages afin d'assurer la qualification d'au moins 3 garçons et 3 filles dans le tournoi qualificatif départemental considéré.
  - À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les départements, la direction de la compétition peut accorder quelques places supplémentaires. Ces places concernent uniquement les jeunes ayant été empêchés de tenter de se qualifier

via la procédure qualificative à la suite de situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, ...).

- Classement :
    - Les places qualificatives au championnat de France jeunes pour la Ligue IDF sont déterminées selon le classement général du tournoi qualificatif du Championnat IDF Jeunes de la catégorie considérée. En cas d'ex-aequo, il n'y a pas de départage sur l'échiquier (application du système de départage prévu par le règlement du tournoi).
    - Les joueuses qualifiées pour les championnats de France en catégorie mixte et en catégorie féminine doivent faire le choix d'une qualification pour l'une des deux catégories (mixte ou féminine) dans les 2 jours suivant leur qualification.
    - Dans le cas où la Ligue IDF est dans l'incapacité d'organiser un Championnat IDF Jeunes, la commission jeunes de la Ligue établira une liste de joueurs et de joueuses qualifiés pour la Ligue IDF, dans la limite du quota de la Ligue IDF pour chaque catégorie, sur la base de critères exclusivement sportifs faisant l'objet d'une description précise et rédigée, tenue à la disposition de la FFE.

3. Tournois

3.1 Règles

- Lors des tournois de qualifications départementales, le règlement des tournois peut prévoir qu'il n'est pas obligatoire de pointer sur place pour être apparié à la 1ère ronde, sur justification du département auprès de la Ligue IDF (contrainte pratique ou d'horaire liée au lieu des tournois notamment).

- Si les tournois de qualifications départementales ne délivrent pas les titres de championne et champion du département, le comité départemental peut choisir de ne pas autoriser les qualifiés d'office au Championnat IDF Jeunes et au championnat de France jeunes à s'inscrire.

- Les titres de Champion, Championne, vice-Champion, vice-Championne, 3ème garçon et 3ème fille de Ligue IDF sont attribués respectivement au 1er, 2ème et 3ème garçon et à la 1ère, 2ème et 3ème fille de chaque tournoi du Championnat IDF Jeunes, ainsi que pour les catégories U18 et U20, le cas échéant. Il n'y a pas de titre mixte.

3.2.1 Cadences – Qualifications départementales

Lors des tournois de qualifications départementales, le règlement du tournoi peut prévoir une cadence minimale de 15 min + 5 sec./coup pour toutes les catégories (incluant les grandes catégories).

3.3 Classement

En ce qui concerne le Championnat IDF Jeunes, en cas d'ex-aequo, il n'y a pas de départage sur l'échiquier (cf. article 2.4 ci-dessus).

Annexe Saison 2025-2026

Nombre de places qualificatives par catégorie et par département, pour le Championnat IDF Jeunes :

Quota Calculé :

Département	U8	U10	U12	U14	U16
75	14	27	23	24	20
77	10	12	12	10	8
78	25	24	18	21	14
91	1	9	8	11	9
92	19	37	36	26	20
93	24	25	24	19	10
94	30	23	28	20	15
95	7	13	21	19	14
Total	130	170	170	150	110

Le Quota Calculé ne définit pas le nombre de joueurs qualifiés.
Le Quota Final dépend du nombre de joueurs qui, dans le Quota Calculé, réalisent au moins la moitié des points plus ½ point (Cf article 2.3 B)